**DECLARATION DE LA REPUBLIQUE DU TCHAD A L’OCCASION DE LA 38ème SESSION DE L’EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL**

**DE LA REPUBLIQUE DU MOZAMBIQUE**

**Genève, le 04 Mai 2021**

Madame la Présidente,

Le Tchad souhaite la bienvenue à la délégation du Mozambique et la félicite pour les efforts accomplis pour mettre en œuvre des recommandations acceptées à l’issue de son deuxième cycle de l’EPU en 2016.

Le Tchad salue les efforts visant à l'approbation de plusieurs textes législatifs, notamment le Code de procédure pénale, le Code pénal, le Code de l'exécution des peines et des mesures de substitution dans les milieux carcéraux.

Le Tchad souhaiterait recommander au Mozambique ce qui suit :

1. Accélérer la finalisation du projet de loi sur la promotion et la protection des droits des personnes handicapées, en garantissant la conformité avec la Convention relative aux droits des personnes handicapées ;
2. Accélérer l’adoption du plan d’action national contre la traite des personnes.

Pour terminer, le Tchad souhaite à la délégation du Mozambique un examen couronné de succès.

Je vous remercie, Madame la Présidente.